CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL
Émis le 16 janvier 2024, à la suite de la réunion du 8 décembre 2023

Réaménagement des abords de la tour de télécommunication de la Ville
Parc du Mont-Royal

A23-SC-14

Localisation :	Parc du Mont-Royal 1100, chemin Camillien-Houde Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé dans le site patrimonial cité du Mont-Royal (LPC[1]) Situé dans le secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Plan d'urbanisme) Situé dans l'écoterritoire Le sommet et les flancs du Mont-Royal (Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels)
Reconnaissance provinciale :	Situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal (LPC)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine (règlement 02-136). Il émet un avis suite à une demande du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement.

CONTEXTE DE LA DEMANDE

L'avis du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est sollicité afin de se prononcer sur les travaux d'installation de clôtures autour des équipements de la tour de télécommunication de la Ville, de réaménagement de ses abords et de mise en valeur du point sommital du mont Royal, compris dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal. Pour ce faire, le CPM a rencontré les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), ainsi que du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

[1] Loi sur le patrimoine culturel du Québec (LPC).

Conseil du patrimoine de Montréal
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, bureau 6A-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cpm

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION[2]

Le site patrimonial du Mont-Royal (SPMR) est un lieu emblématique du territoire montréalais et son territoire urbain et naturel englobe une portion des flancs des trois sommets du mont Royal. Le site renferme plusieurs espaces verts, dont le parc du Mont-Royal et les cimetières Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal, de même que des centaines de monuments commémoratifs et d'œuvres d'art public.

Ce territoire est connu et exploité depuis des millénaires. L'occupation autochtone du mont Royal remonte à plus de 5 000 ans avant aujourd'hui. La montagne est visitée en 1535 par l'explorateur Jacques Cartier (1491-1557), qui lui donne le nom de « mont Royal ». En 1642, Paul Chomedey de Maisonneuve fonde Ville-Marie sur les rives du fleuve Saint-Laurent et à la fin de la même année, une inondation menace le fort qui protège les premiers habitants de la ville et Maisonneuve déclare que, si l'eau se retire sans dommage, il ira planter une croix au sommet du mont Royal, ce qu'il fait en 1643 puisque le fleuve retrouve son lit[3].

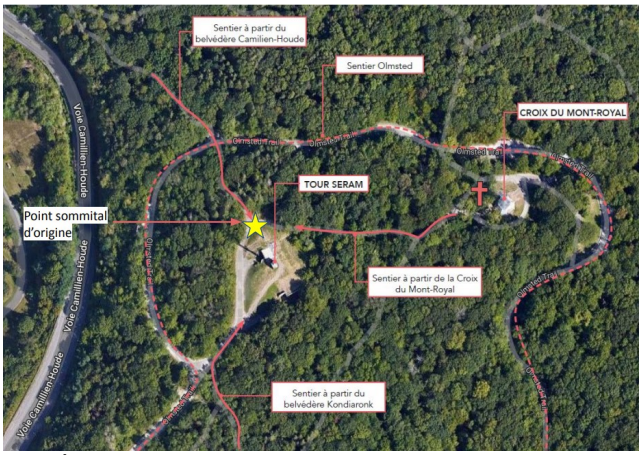
Au cours du XIX[e], la croissance de Montréal et les mutations de l'économie transforment son environnement. Lors du mouvement hygiéniste initié vers la moitié du XIX[e] siècle au Québec, des villas sont construites et des cimetières sont aménagés. Aussi, certains établissements liés au culte, au savoir et à la santé s'y installent. En 1876, le parc du Mont-Royal est inauguré, sous les plans de l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted (1822-1903). En 1874, pour souligner le 40e anniversaire de sa fondation, la Société Saint-Jean-Baptiste annonce son intention d'ériger une croix sur le mont Royal en souvenir de celle de Maisonneuve, mais ce n'est qu'en 1924 que le projet se réalise et que la croix est érigée comme on la connait aujourd'hui[4].

La montagne présente trois sommets, ou collines selon les sources : au nord, le sommet Outremont (211 m) – aussi appelé le mont Murray; à l'ouest, le sommet Westmount (201 m) et à l'est, le sommet Mont-Royal, qui culmine à 233 m[5]. C'est sur le flanc de ce dernier, vers le quartier Plateau-Mont-Royal, que l'iconique croix du mont Royal est installée en 1924, à environ 150 mètres à l'est du véritable point sommital de la montagne. Le sentier existant, menant au point sommital de la montagne, a été tracé par Olmsted, mais sa vision de construire un bâtiment-observatoire, ou chalet appelé « Crown of the Mountain » au point culminant, est néanmoins demeuré à l'état de projet et en 1976 la tour de télécommunications de la Ville et ses équipements y sont plutôt construits[6].

[2] Extraits édités tirés de : Ministère de la Culture et des Communications, « Site du patrimoine du Mont-Royal *», Répertoire du patrimoine culturel du Québec* ; *Lieux patrimoniaux du Canada* et d'un document transmis par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la séance du CPM tenue le 30 septembre 2022.
[3] Extraits édités du Site officiel du Mont-Royal, « Paul Chomedey de Maisonneuve (1612-1676) », consulté le 13 décembre 2023
[4] Extraits édités du Site officiel du Mont-Royal, « Croix du Mont-Royal », consulté le 13 décembre 2023.
[5] Extraits édités du Site officiel du Mont-Royal, « Le Site patrimonial du Mont-Royal », consulté le 13 décembre 2023.
[6] Information tirée de l'extrait de « Orthophotographie du Mont-Royal en 1983 » présenté par la Division de l'aménagement des grands parcs métropolitains - Parc du Mont-Royal et du Service de la gestion et de la planification des immeubles au CPM du 8 décembre 2023.



Vue de la Tour de l'Horloge et du mont Royal (recadré)
Sourcer : Ville de Montréal, Photographie de Caroline Durocher, VM-94,2005-0507111300-0307
La tour de télécommunication blanche est celle visée



Vue aérienne de la montagne
Sourcer : Présentation du SGPI et SGPMRS de Ville de Montréal au CPM du 8 décembre 2023
L'emplacement des travaux est représenté par une étoile jaune et la croix du mont Royal est représenté par une croix rouge.



Extrait du « Plan d'aménagement du parc du Mont-Royal », Frederic Law Olmsted, 1877 (annoté en rouge par le CPM)
Source originale : », Ville de Montréal, section des archives, cote : VM105-Y-1_0756-01,
https://archivesdemontreal.com/documents/2018/03/01-VM105-Y-1_0756-01.jpg
L'emplacement des travaux et l'observatoire prévu par Olmsted sont encerclés en rouge et l'emplacement de la croix du mont Royal est représenté par une croix rouge.

DESCRIPTION DU PROJET

La tour de télécommunication, localisée sur le point sommital du mont Royal, permet depuis 1976 les communications de la Ville, indépendamment de la tour voisine (tour Radio-Canada). Au cours des dernières années, la tour et ses équipements ont fait l'objet de vandalisme et la Ville souhaite ainsi restreindre l'accès direct du public à la tour. La Ville propose ainsi d'aménager une clôture autour de la tour et de ses équipements, sans restreindre complètement l'accès au point sommital adjacent. Compte tenu de l'importance patrimoniale du site, le SGPMRS souhaite profiter de l'occasion pour proposer un aménagement qui répond aux besoins précités, mais qui améliore l'aménagement du sommet du mont Royal dans l'esprit du sentier original d'Olmsted. Le SGPMRS propose donc d'aller au-delà des

considérations strictes de sécurité et d'interdiction d'accès public pour mettre en valeur le point sommital, déjà accessible et adjacent à l'antenne. Il propose de réaménager le sentier dessiné par Olmsted pour donner accès au sommet, qu'il souhaite aménager pour lui rendre ses lettres de noblesse. Le projet vise à rendre l'endroit plus attrayant et atténuer l'impact visuel de cet équipement imposant.

Le projet vise à requalifier et améliorer les aménagements du sommet et la promenade imaginée par Olmsted tout en en assurant la sécurité des installations.

Ainsi, le plan d'aménagement paysager consiste en :

- Le réaménagement des abords de l'antenne et de ses équipements par une augmentation du couvert végétal et la plantation d'arbres et arbustes;
- L'implantation de clôtures aux emplacements requis;
- Le réaménagement du sentier et de ses abords en suivant le tracé original d'Olmsted;
- La mise en valeur du point sommital et l'aménagement de mobilier;
- L'ajout de signalisation sur les trajets piétons ;
- La protection du patrimoine archéologique lors d'excavations ou de plantation d'arbres ou arbustes, par des fouilles archéologiques préventives.

ANALYSE DES ENJEUX

Pour effectuer l'analyse et formuler un avis sur le projet de réaménagement des abords de la tour de télécommunication de la Ville, le Conseil du patrimoine de Montréal s'est appuyé sur :

- La présentation du projet tenue lors de la séance du 8 décembre 2023;
- La documentation fournie par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) le 8 décembre 2023, notamment :
    - Le document de présentation du projet;
    - L'avis du CPM du 29 août 2007 (A07-SC-03) concernant l'antenne de Radio-Canada.

Le CPM souligne d'emblée les efforts du SGPMRS et du SGPI pour atténuer les impacts des contraintes de sécurité qui sont imposées pour ce site. Le projet témoigne d'un effort réel d'amélioration de l'accessibilité et de l'expérience des promeneurs à un endroit qui a bénéficié de peu de soins et qui, pourtant, revêt une signification symbolique importante, étant le point culminant de la montagne.

Si la conciliation des impératifs de sécurité avec la mise en valeur du point sommital et le plan d'Olmsted est fort appréciable, cette structure de télécommunication demeure un geste malheureux, qui entraîne des impacts majeurs au site patrimonial du Mont-Royal. Le CPM souhaite que les progrès de la technologie puissent permettre un jour de rendre cette structure obsolète, permettant ainsi son démantèlement complet, ou du moins sa relocalisation à un endroit permettant de réduire son impact patrimonial.

Cohérence avec la Vision actualisée de l'accessibilité

Le CPM salue aussi les efforts de cohérence de cette intervention avec les orientations définies dans les différentes guides de référence pour le mont Royal, notamment la nouvelle « vision actualisée de l'accessibilité », qui a par ailleurs reçu un avis favorable du CPM le 19 juin 2023, à la suite de sa séance du 26 mai 2023.

Écrans naturels

Pour le CPM, il convient de prendre tous les moyens pour réduire l'impact de cette structure et de ses abords à l'échelle des promeneurs. Ainsi, il serait important d'atténuer le plus possible la visibilité des clôtures qui seront ajoutées autour de la tour par des plantations ou des écrans naturels.

Tracé du sentier et point sommital

Le CPM apprécie l'intention de consolider le tracé souhaité par Olmsted à cet endroit, mais recommande d'ajuster l'aménagement de l'espace gazonné servant d'accès à la tour afin d'atténuer l'effet de prolongement qui tend à inviter le promeneur en direction de la tour pour plutôt lui suggérer de suivre le tracé du sentier.

Il serait aussi important de communiquer aux visiteurs l'emplacement précis du sommet de la montagne (point sommital) et préciser que les aménagements de remblais et de surhaussement à la base de la tour ne constituent pas le point culminant original.

Vestiges archéologiques potentiels

Étant donné que le site est localisé à proximité des secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel et que le sommet de la montagne constitue naturellement une attraction pour les passants, le CPM suggère d'être vigilant quant à la possibilité de retrouver des vestiges d'archéologies, même à effleurement de la surface lors de travaux aussi simples que du resurfaçage et de plantations, même pour les secteurs déjà remaniés par le passé.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au projet consistant en l'installation de clôtures autour des équipements de la tour de télécommunication, le réaménagement de ses abords et la mise en valeur du point sommital du mont Royal.

Il émet les recommandations suivantes :

1. Atténuer la visibilité des clôtures qui seront ajoutées autour de la tour par des plantations ou des écrans naturels.
2. Atténuer l'effet de prolongement du sentier qui tend à inviter le visiteur en direction de la tour et plutôt lui suggérer davantage à suivre le tracé du parcours prévu.
3. Communiquer aux visiteurs l'emplacement réel du sommet de la montagne (point sommital) et préciser que les remblais et le surhaussement à la base de la tour ne constituent pas le point culminant original.
4. Assurer la plus grande vigilance lors des travaux d'excavations et de resurfaçage considérant le fort potentiel archéologique du site, et ce, même pour les zones déjà remaniées par le passé.

Note adressée au demandeur :
Veuillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Denis Boucher
Le 16 janvier 2024

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.